



RAPPORT ANNUEL 2015
CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS



Mon
quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

**RAPPORT ANNUEL 2015
CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS**

**Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca**

13 AVRIL 2016

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	6
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier	6
2.2.	Conseil de quartier de Saint-Louis	6
2.3.	La mission du conseil de quartier	6
2.4.	Le rôle du conseil de quartier.....	7
2.5.	Membres citoyens.....	7
2.6.	Membres du conseil d'arrondissement.....	8
2.7.	Conseillère en consultations publiques	8
2.8.	Limites du quartier	8
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	9
3.1.	Assemblées et réunions	9
4.	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES.....	10
5.	DEMANDES D'OPINION.....	11
6.	RÉSOLUTIONS ET RÉSULTATS OBTENUS	13
6.1.	PPU et le projet Le Phare	13
6.2.	Projet de réaménagement de la route de l'Église.....	14
6.3.	Plan directeur du réseau cyclable	15
6.4.	Sécurité aux abords des écoles (virage à droite sur feu rouge)	16
6.5.	Étude de caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis	16
6.6.	Site de l'Auberge des Gouverneurs.....	17
6.7.	Résultats obtenus.....	17
7.	ÉTATS FINANCIERS	19

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres du conseil d'administration (CA) du conseil de quartier de Saint-Louis, je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel 2015.

Au début de l'année 2015, le CA s'était engagé à suivre de près les changements annoncés par le PPU et par la démarche de révision du plan d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec, ce qui a été fait et qui se poursuivra au cours des prochaines années. À ces dossiers, de nombreux autres ont interpellé le CA et les citoyens et ont requis leur implication.

Le Phare

Le projet de l'Îlot des Gouverneurs (Le Phare) a attiré l'attention des citoyens du quartier et des médias et a demandé beaucoup d'énergie du CA reléguant au second plan, pour un temps, les autres dossiers portés par celui-ci. Le CA suivra ce dossier et utilisera toutes les tribunes offertes pour porter les préoccupations des citoyens du quartier notamment en ce qui concerne les impacts de ce projet sur la circulation, l'environnement et son intégration au milieu.

..mais bien plus!

Le CA du conseil de quartier a mené à bien plusieurs autres dossiers qui ont également des impacts sur le quotidien du quartier notamment en matière de :

- **sécurité routière** : interdiction de virage à droite près des écoles Saint-Louis-de-France et Cœur-Vaillant, le Trottibus;
- **mobilité durable** : priorités en matière de développement des voies cyclables et de la sécurité des cyclistes : recommandations en vue du prochain plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Québec, déneigement des trottoirs et du lien piétonnier Dijon-Maricourt;
- **densification** : intégration des bâtiments neufs, modification du règlement R.V.Q. 2220, participation à un groupe de discussions dans le cadre des Tribunes urbaines, échanges avec un entrepreneur lors d'une réunion du CA, session d'information sur la commission d'urbanisme et de conservation de Québec, présentation de l'étude de caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis;
- **préservation des arbres** : arbres matures et espaces verts, dont le boisé De Rochebelle;
- **commerces de proximité** : démarches pour conserver un guichet automatique sur la route de l'Église et un marché d'alimentation dans le secteur Saint-Denys;
- **développement durable** : capsules d'information sur le développement durable et sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;
- **suivi des modifications du PPU** : projet d'aménagement de la route de l'Église et projet de modification au PPU;

- **participation citoyenne et vie communautaire** : présentation des organismes communautaires (Réseau Accorderie, Espace Ressource Famille), participation à la table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement et présence des membres du CA aux rencontres du conseil d'arrondissement.

Un conseil d'administration s'exprime par résolutions. En 2015, le CA du conseil de quartier s'est beaucoup exprimé comme vous le constaterez à la lecture du résumé des résolutions au point 6 *Résolutions et résultats obtenus*. Toutes les résolutions ont été acheminées aux élus soit directement à la Ville soit par l'intermédiaire du conseil d'arrondissement. Il s'agit là d'un moyen privilégié pour faire entendre la voix des citoyens du quartier.

Les différents dossiers ont exigé une grande implication de la part des membres du CA. Je tiens à saluer leur engagement indéfectible et la grande qualité de leur travail. Ces travailleurs à temps plein, ces jeunes mamans et ces retraités ont toujours répondu présents.

De plus, pour accomplir beaucoup de travail, il faut s'organiser. Ce travail amorcé en 2014 a franchi une autre étape en 2015. Le conseil de quartier dispose maintenant d'une page Facebook alimentée par les membres. Des rencontres de travail se tiennent en plus des rencontres du CA. Les membres participent aux rencontres du conseil d'arrondissement et à de nombreuses soirées d'information liées aux enjeux de la ville et du quartier. Ils approfondissent ces enjeux par des recherches et des lectures qu'ils partagent avec les autres membres. Le travail en équipe est fructueux et agréable. La rigueur des membres du CA est à la mesure de leur implication. Chapeau!

Les membres sortants

Les membres du CA du conseil de quartier de Saint-Louis tiennent à souligner le travail de madame Carolle Dussault, présidente du CA d'avril 2012 à août 2015, et son importante contribution, particulièrement lors de la consultation sur le PPU.

Les membres du CA remercient également, pour leur travail et leur engagement, les membres sortants dont monsieur Damien De Halleux qui a été à l'origine de la mise sur pied du conseil de quartier de Saint-Louis, monsieur Bernard Darveau qui a occupé le poste de secrétaire et messieurs Gilles Filiatrault, fidèle complice de madame Dussault, et Jean-Pierre Paloux.

Les conseillers municipaux

Les conseillers municipaux du quartier sont invités à assister aux rencontres publiques du CA du conseil de quartier pour entendre et accueillir les préoccupations des citoyens et du CA, et pour transmettre de l'information de la ville ou assurer un suivi sur les demandes du CA et des citoyens.

Le CA a à cœur de porter les préoccupations des citoyens du quartier et de travailler avec tous ceux et celles qui peuvent et qui souhaitent contribuer au mieux-être des citoyens du quartier. Nous réitérons donc notre invitation à tous les conseillers à participer aux rencontres du CA du conseil de quartier de Saint-Louis.

Élections et composition du CA

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 8 avril 2015, quatre citoyens ont été élus au conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis pour un mandat de deux ans : mesdames Carolle Dussault et Guylaine Coutu et messieurs Bernard Darveau et Walter Ouellet. Deux autres citoyennes ont été cooptées pour un an soit mesdames Anne-Marie Pageau et Khadija Said. Cette dernière, à la faveur d'un poste électif qui s'est libéré, a été élue en octobre 2015.

Le pouvoir de recommandation du conseil de quartier est un pouvoir d'influence auprès de la Ville en ce qui concerne notre communauté. Il peut donner naissance à de petites, mais aussi à de grandes réalisations et les citoyens ont donc tout avantage à s'intéresser à ce mécanisme démocratique qui est particulier à la Ville de Québec.

Bienvenue à vous !

Le CA du conseil de quartier de Saint-Louis est composé de citoyens et de citoyennes bénévoles qui proviennent de différents horizons ce qui enrichit la réflexion. Pour devenir membre du CA, pas besoin d'être un spécialiste. Il suffit d'aimer son quartier et de vouloir s'impliquer dans son développement harmonieux avec des gens aussi intéressés et intéressants que vous!



Huguette Lépine, présidente

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. De façon générale, un conseil de quartier consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui ont trait notamment à l'aménagement du territoire, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Le conseil de quartier peut organiser des séances de consultations publiques sur les changements au règlement d'urbanisme, proposer des actions et élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur divers sujets, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations d'appui à un projet spécifique.

2.2. Conseil de quartier de Saint-Louis

Les limites du quartier Saint-Louis correspondent au district électoral de 2007 et regroupent une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.8). Le conseil de quartier de Saint-Louis est composé de citoyens et de citoyennes qui y résident ainsi que de représentants d'établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires. Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce ont signé une requête en 2006, pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil, qui a donc été créé en mars 2007.

2.3. La mission du conseil de quartier

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.4. Le rôle du conseil de quartier

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier;
- Tenir des séances de consultation publique;
- Transmettre leur avis au conseil de ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier;
- Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Jusqu'à maintenant, l'administration municipale a suivi la plupart des recommandations concernant des modifications au zonage que lui a soumises le conseil de quartier de Saint-Louis. C'est dire l'importance de cette instance qui, d'ailleurs, est unique au Québec.

2.5. Membres citoyens

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis est normalement composé de huit membres (quatre femmes et quatre hommes résidants dans le quartier). Trois membres additionnels peuvent s'ajouter en les cooptant en cours d'année. Notre conseil d'administration est actuellement composé de sept membres élus lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 8 avril 2015 à la salle multimédia de la bibliothèque Monique-Corriveau.

Composition du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis	
Madame Huguette Lépine	Présidente
Monsieur Louis Alexandre	Vice-président
Madame Khadija Said	Secrétaire
Madame Guylaine Coutu	Trésorière
Monsieur Bernard Darveau	Administrateur (avril à décembre 2015)
Monsieur Walter Ouellet	Administrateur
Madame Anne-Marie Pageau	Administratrice
Madame Mélanie Préfontaine	Administratrice

2.6. Membres du conseil d'arrondissement

Trois membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge dont fait partie le quartier Saint-Louis sont membres d'office du conseil d'administration, mais ils n'ont aucun droit de vote.

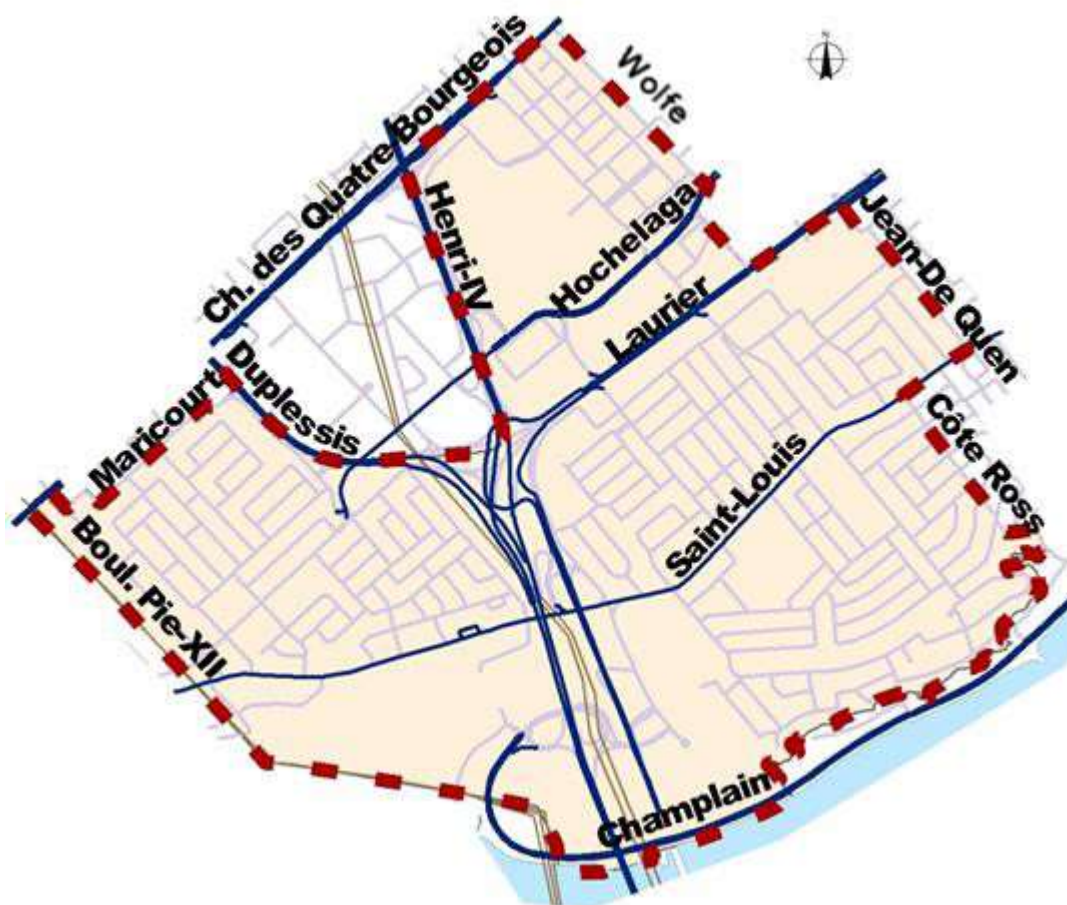
Il s'agit de madame Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, et de messieurs Paul Shoiry, conseiller du district électoral de Saint-Louis–Sillery, et Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau.

2.7. Conseillère en consultations publiques

Le conseil est assisté d'une conseillère en consultations publiques, madame Cristina Bucica. Son rôle est de veiller à ce que les démarches amorcées lors des séances du conseil respectent les normes établies et de rapporter les décisions auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.8. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées et réunions

En 2015, outre les réunions de travail, le conseil de quartier de Saint-Louis a tenu dix rencontres publiques (neuf assemblées ordinaires et une assemblée générale). Les séances mensuelles ont eu lieu à 19 h le deuxième mercredi du mois à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque Monique-Corriveau. Les rencontres font relâche en juillet et en août et l'assemblée générale se tient le deuxième mercredi d'avril à 19 h.

Le quorum a été atteint à chacune des assemblées. Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du conseil de quartier ainsi que les questions et les commentaires du public. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (goo.gl/W8GWUV).

Le conseil de quartier de Saint-Louis a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs aux résolutions se sont toujours pris à main levée.

Son conseil d'administration a aussi tenu quatre réunions de travail afin de permettre à ses membres d'analyser, de discuter et de statuer sur les différents dossiers sur lesquels ils ont eu à se prononcer.

Selon les intérêts qu'ils portent, les membres du conseil d'administration ont également participé aux réunions des comités responsables des différents volets du plan d'action : densification, mobilité durable et sécurité routière, couvert forestier et biodiversité, participation citoyenne et suivi du PPU.

Chaque mois, un membre du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis est mandaté pour assister à l'assemblée publique du conseil d'arrondissement.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de la dernière année, cette représentation s'est faite par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en milieu d'assemblée ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, le conseil d'administration a accordé une période limitée de temps pour chaque intervention.

Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs intérêts et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés n'étaient pas connus des membres. Le conseil d'administration du conseil de quartier a ainsi entendu et répondu aux préoccupations du public dont certaines ont été directement transmises à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Ces interventions sont citées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

5. DEMANDES D'OPINION

Programme particulier d'urbanisme (PPU) / dossier (R.C.A.3V.Q. 193)

Le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) a été mandaté par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (conseil d'arrondissement) de tenir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et de l'article 74,1 de la Charte de la Ville de Québec, une consultation publique auprès des citoyens du quartier, et de formuler une opinion sur un projet d'amendement au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy adopté en 2012. Ce projet ne comprend pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet d'amendement ne concerne aucunement le projet Le Phare. Il consiste à :

- corriger certaines anomalies décelées dans le cadre de l'application du PPU (ex. : secteur Hochelaga : retirer l'obligation d'un rez-de-chaussée commercial pour la zone située au nord du boulevard Hochelaga (zone 33216Ma); zone qui s'apparente davantage au quartier résidentiel adjacent);
- rétablir la situation pour quelques usages existants involontairement rendus non conformes à la suite au PPU (ex. : une résidence pour personnes âgées située sur le chemin des Quatre-Bourgeois qui n'était plus autorisée à cet endroit);
- permettre la réalisation de quelques projets qui s'inscrivent dans les orientations du PPU, mais qui requièrent tout de même des ajustements normatifs (ex. : projet Kevlar : permettre la construction de deux nouveaux bâtiments à usage mixte (administratif et résidentiel) sur l'emplacement actuel du stationnement du 1000-1020, route de l'église (zone 33213Cd); l'emplacement était auparavant voué en priorité au développement résidentiel);
- agrandir le territoire d'application du PPU afin d'inclure le site du centre Innovation pour orienter le projet de consolidation de ce site annoncé au début de novembre 2015 par les propriétaires.

Recommandations du Conseil de quartier de Saint-Louis (RÉSOLUTIONS CQSL 15-10-01 et 15-10-02)

À la suite de la consultation publique tenue lors de l'assemblée du 9 décembre 2015 du CQSL et sur une proposition dûment appuyée, il a été résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme en concordance avec le programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy (R.C.A.3V.Q. 193) avec les modifications suivantes afin de tenir compte des préoccupations exprimées par les citoyens, soit :

- Secteur Hochelaga (33216Ma) : ne permettre qu'un usage résidentiel pour le rez-de-chaussée comparativement aux usages commercial et résidentiel proposés, et donc enlever complètement l'usage commercial dans cette zone;

- Projet Kevlar (33213Cd) : en plus des modifications proposées par la Ville, évaluer la possibilité d'établir un pourcentage minimal d'usage résidentiel pour cette zone.

De plus, en complément aux modifications proposées par la Ville et considérant que :

- le boisé De Rochebelle est situé sur le territoire du PPU plateau centre de Sainte-Foy, plus précisément dans le secteur mixte « de l'Église/De Rochebelle », et que le conseil de quartier a déjà recommandé à la Ville de mettre en place des mesures pour assurer la préservation de ce boisé à la suite de maints commentaires émis par le public aux séances du conseil de quartier;
- le PPU Plateau centre de Sainte-Foy prévoit, pour le secteur mixte « de l'Église/De Rochebelle », la création d'un réseau d'espaces publics verts et l'aménagement d'une esplanade publique allant du parc Roland-Beaudin (au nord) jusqu'à un parc de détente public situé à l'arrière de l'Édifice Andée-P. Boucher (au sud) et auquel serait intégré le boisé De Rochebelle;

Il est également résolu à l'unanimité dans le cadre de la présente consultation publique de recommander au conseil d'arrondissement (résolution CQSL 15-10-02), pour le secteur mixte «de l'Église/De Rochebelle», de circonscrire la zone du petit boisé surnommé «Boisé De Rochebelle» (portion de terrain appartenant à la Ville de Québec) et d'y affecter un usage Parc de conservation naturelle (R4).

6. RÉSOLUTIONS ET RÉSULTATS OBTENUS

En 2015, le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) a voté 63 résolutions pour maintenir et améliorer la qualité de vie dans le quartier.

Ces résolutions portent sur :

- une (1) demande d'opinion (2 résolutions) émise par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (voir le point 5 Demande d'opinion);
- six (6) dossiers (10 résolutions) relatifs à l'amélioration de l'environnement, de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens du quartier :
 - PPU et le projet Le Phare;
 - Projet de réaménagement de la route de l'Église ;
 - Plan directeur du réseau cyclable;
 - Sécurité aux abords des écoles (virage à droite sur feu rouge);
 - Étude de caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis;
 - Site de l'Auberge des Gouverneurs;
- les décisions courantes (51 résolutions) inhérentes à une gestion efficace et rigoureuse des activités du conseil de quartier, dont les nominations des administrateurs, l'adoption des ordres du jour et des procès-verbaux, l'octroi de paiements d'honoraires, etc.

6.1. PPU et le projet Le Phare

Le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) a pris position dans ce dossier à la suite de l'annonce dans les médias, le 18 février 2015, de la construction d'un immeuble de plus de 50 étages sur l'ancien site de l'Auberge des Gouverneurs.

Un tel projet de tour n'est pas cohérent avec la vision et les objectifs du Plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy (PPU) qui a fait l'objet d'une très vaste consultation publique (plus de 1 000 citoyens y ont participé) et qui est un règlement en vigueur depuis le 17 décembre 2012 (RVQ 1978). De plus, aux dires mêmes de la Ville, ce PPU devait guider le développement de ce secteur pour les 20 prochaines années.

Le CQSL s'est dit particulièrement préoccupé par:

- le respect des résultats du processus rigoureux et démocratique de consultation publique lors de l'élaboration du PPU et au message envoyé aux citoyens si un tel projet était approuvé; les citoyens consultés ayant signifié leur accord à des projets d'au plus de 110 mètres (30 étages) dans ce secteur ;
- la capacité de ce projet à assurer l'amélioration des milieux de vie, la mixité sociale, la mobilité durable et la desserte en commerces de proximité (PPU page 27);

- le secteur du boulevard Laurier qui est mentionné dans le plan de mobilité durable comme ayant atteint une saturation (Plan de mobilité durable, 2011, p. 25).

Ainsi, sur une proposition dûment appuyée, il a été résolu unanimement de transmettre une résolution au conseil municipal de la Ville de Québec (RÉSOLUTION 15-02-01) à l'effet que le CQSL :

- s'oppose à un projet qui ne respecte pas le zonage défini au PPU et qui ne semble pas correspondre à la vision intégrée et aux objectifs de ce même PPU;
- s'oppose à la construction de tout immeuble de plus de 110 mètres de hauteur sur l'ancien site de l'Auberge des Gouverneurs, en contravention avec le RVQ 1978;
- demande à la Ville de respecter l'exercice démocratique que représente le PPU pour les citoyens et les citoyennes et de voir à ce que l'approbation de tout projet de développement soit soumise à la vision et aux orientations d'aménagement et de développement qui y sont décrites.

Par ailleurs, le conseil de quartier de Saint-Louis a reçu l'appui de sept conseils de quartier de la ville demandant l'application et le respect du Plan particulier d'urbanisme (PPU).

6.2. Projet de réaménagement de la route de l'Église

La Ville a présenté, à l'assemblée du 11 novembre 2015 du conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL), le projet de réaménagement de la route de l'Église entre le chemin des Quatre-Bourgeois et le boulevard Hochelaga (vidéo à l'adresse goo.gl/qGTz5b). La partie située au sud du boulevard Hochelaga sera traitée avec le réaménagement du boulevard Laurier lors de la mise en place du service rapide de bus (SRB).

Ce projet de réaménagement vise à doter ce secteur d'une image de marque, d'un lieu dynamique, d'un accroissement de l'habitation, d'une amélioration des déplacements actifs et de la qualité de vie des citoyens. La réalisation de ce projet nécessitera un investissement de 16 M\$; ce projet devrait être réalisé en 2018-2019.

Le concept de rue conviviale (complete street), sous-jacent à ce réaménagement, se caractérise par ses aspects sécuritaires, pratiques et confortables pour tous dont notamment l'ajout de 170 nouveaux arbres (particulièrement des ormes) et de plusieurs arbustes, d'une piste cyclable sécurisée (zone cycliste) et de trottoirs d'une largeur de 2,4 m (zone promenade) avec interrelations avec les commerces du côté est de l'artère.

Recommandations du conseil de quartier de Saint-Louis (RÉSOLUTION CQSL 15-10-05)

Le projet de réaménagement de la route de l'Église est salué par le CQSL, car il améliorera de façon très notable ce secteur et la qualité de vie de tous les types d'usagers de cette artère, qu'il s'agisse des piétons, des cyclistes, des automobilistes ou des usagers du transport en commun. Ce projet est particulièrement bien reçu étant donné que la sécurité des piétons et

des cyclistes pose problème depuis longtemps sur cette artère et davantage à la suite de la densification du secteur, dont l'érection de tours d'habitation et de tours de bureaux et l'augmentation de la circulation automobile.

Quoique le CQSL se réjouisse de cette annonce, il demeure toutefois préoccupé compte tenu du délai d'ici la réalisation du projet (2018-2019) et de l'absence d'améliorations à court terme pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

Prenant en compte cette préoccupation et les opinions émises le 11 novembre 2015 par les citoyens qui se sont exprimés sur le projet et sur une proposition dûment appuyée, il a été résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de mettre en place, dès 2016, six (6) mesures transitoires pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur la route de l'Église et permettre aux résidents de profiter dès maintenant des atouts du secteur.

6.3. Plan directeur du réseau cyclable

La Ville de Québec a adopté en 2008 un Plan directeur du réseau cyclable, en révision depuis 2014. Dans le cadre de cette révision, la Ville a utilisé l'application mobile «Mon trajet» et réalisé un sondage pour connaître les habitudes des cyclistes, les obstacles à la pratique du vélo et les enjeux de sécurité sous-jacents.

Les conseils de quartier désiraient être partie prenante dans la révision de ce plan directeur à titre d'interlocuteurs privilégiés pour le recueil des besoins et la validation des orientations et des solutions envisagées (ex. : projet d'aménagement cyclable) en matière de vélo dans leur quartier respectif. À cet effet, une «Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec» a été mise sur pied par les 27 conseils de quartier.

Le CQSL a œuvré activement dans ce dossier en 2015 et a voté trois résolutions en cette matière :

RÉSOLUTION 15-04-07 : Le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) appuie la création et participe à la «Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec».

RÉSOLUTION 15-04-08 : Le CQSL demande à la Ville de Québec d'être consulté sur la révision du Plan directeur du réseau cyclable avant la finalisation de celui-ci. Cette consultation devrait être faite via la «Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec» qui a été constituée et qui est appuyée par le conseil de quartier. Le CQSL demande aux responsables du plan directeur du réseau cyclable de venir leur présenter dès que possible l'état d'avancement de la révision du plan dans le cadre d'une rencontre de la table de concertation vélo.

RÉSOLUTION 15-09-03 : Le CSQSL appuie les onze principes proposés par la «Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec» (voir: goo.gl/w8i41X).

Ces principes visent notamment les déplacements sécuritaires à vélo lors de tout projet de réaménagement routier sur le territoire selon le concept de «rue complète», c'est-à-dire où

tous les modes de transports sont pris en considération, l'aménagement d'axes cyclables «vers les pôles générateurs de déplacement», des interventions aux lieux dangereux pour les cyclistes appelés *blackspot* comme les viaducs ou les intersections achalandées, les liens entre la Basse-Ville et la Haute-Ville grâce à des corridors cyclables dans les montées pour sécuriser les côtes et l'installation de goulottes le long des escaliers.

6.4. Sécurité aux abords des écoles (virage à droite sur feu rouge)

Au cours de l'automne 2014, la signalisation concernant l'interdiction du virage à droite sur feu rouge a été modifiée à l'intersection de la route de l'Église et du chemin Saint-Louis; l'interdiction est passée de « 7 h à 22 h » à « 7 h à 16 h » soit la même signalisation qu'à l'intersection du boulevard Neilson et l'avenue de Liège.

Le CQSL est préoccupé par la sécurité des piétons et plus particulièrement en regard de celle des plus vulnérables, soit les enfants du quartier. Cette préoccupation est accrue du fait que notamment :

- ces intersections sont situées à proximité d'écoles (l'école primaire Saint-Louis-de-France 1 et 2, et l'école Coeur-Vaillant) et sont empruntées quotidiennement par des enfants dans leur trajet entre l'école et la maison ;
- après 16 h, les enfants qui retournent à leur domicile à pied ne peuvent plus compter sur la présence d'un brigadier scolaire pour assurer leur sécurité à ces intersections.

Fort de l'appui des Conseils d'établissements de ces deux écoles primaires et sur des propositions dûment appuyées, il a été résolu de demander à la Ville de Québec de modifier la signalisation aux intersections ci-après afin que le virage à droite sur feu rouge soit interdit entre 7 h et 22 h :

RÉSOLUTION 15-05-03 : à l'intersection de la route de l'Église et du chemin Saint-Louis;

RÉSOLUTION 15-06-01 : à l'intersection du boulevard Neilson et de l'avenue de Liège.

À la suite du refus de la Ville de procéder aux modifications demandées, il a été unanimement résolu de demander à la Ville (RÉSOLUTION 15-10-04) de reconsidérer la signalisation à ces intersections pour prolonger l'interdiction de virage à droite sur feu rouge au minimum à 18 h en semaine pour les écoliers ou comme auparavant jusqu'à 22 h pour l'ensemble des usagers vulnérables.

6.5. Étude de caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis

La Ville a réalisé en novembre 2012 une étude portant sur l'identification et la qualification des perspectives visuelles (percées et panoramas) et des séquences visuelles paysagères du chemin Saint-Louis. À la suite des demandes répétées, la Ville a accepté de présenter cette

étude aux quatre (4) conseils de quartier concernés. Cependant, jusqu'à présent, la Ville a rejeté toute demande de présentation de cette étude aux citoyens des quartiers concernés.

RÉSOLUTION 15-09-02 : Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu de redemander à la Ville de Québec de tenir une assemblée publique afin que soit présentée l'étude de caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis aux citoyens des quartiers concernés.

6.6. Site de l'Auberge des Gouverneurs

Le terrain sur lequel était érigée l'Auberge des Gouverneurs, situé au nord-ouest de l'intersection de l'avenue Lavigerie et du boulevard Laurier, a fait l'objet de travaux d'excavation au cours de l'automne 2014, laissant en place d'importants amoncellements de résidus de béton, d'acier et de terre. Ces amoncellements de résidus n'ont pas été récupérés et sont toujours visibles à partir des rues et boulevards adjacents et de tout le voisinage.

Résolution 15-06-04 : Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu de demander aux autorités concernées de la Ville de Québec de mettre en application les règlements en vigueur en vue de faire remettre en ordre ce terrain et de rétablir l'environnement visuel de ce secteur.

6.7. Résultats obtenus

Les résultats obtenus dans divers dossiers à la suite des actions prises, des recommandations formulées et des demandes exprimées par le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL), sont présentés sommairement ci-après :

Résolution no	Objet des résolutions et résultats obtenus
13-01-04	Lien piétonnier Dijon-Maricourt : À la suite d'une demande du CQSL émise en 2013 pour le déneigement l'hiver de ce lien piétonnier fort utilisé, la Ville de Québec a, après étude, décidé d'élargir le passage pour en permettre le déneigement. Ces travaux ont été faits en 2015.
14-03-02 14-04-13	Étude de caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis : En appui à la démarche citoyenne de M. Girardville auprès de la Ville et de la Commission d'accès à l'information, en collaboration avec les conseils de quartier de Sillery, de la Pointe-de-Sainte-Foy et de Cap-Rouge, et à la suite des demandes répétées du CQSL, la Ville a

	<p>présenté cette étude le 26 janvier 2016 à ces quatre (4) conseils de quartier concernés.</p> <p>Le 24 février 2016, la Ville a communiqué sa décision au CQSL à savoir qu'elle rend publiques ses visions ou ses orientations en matière d'aménagement, mais n'a pas l'habitude de faire des présentations publiques des différentes études qui ont alimenté sa réflexion.</p> <p>Il n'y aura donc pas d'autre présentation de cette étude.</p>
14-07-03	<p>Projet d'aménagement du terre-plein de la rue le Noblet</p> <p>La proposition du CQSL d'aménager un espace public sur le terre-plein de cette rue près de la route de l'Église a été retenue par la Ville. Cet aménagement est intégré au projet de réaménagement de la route de l'Église.</p>
15-04-07	<p>Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec</p> <p>Cette table de concertation a été mise sur pied et regroupe les 27 conseils de quartier de la Ville de Québec. Le CQSL, représenté par M Louis Alexandre et Mme Anne-Marie Pageau, y participe activement. (Pour plus de détails, consultez le site : GOO.GL/8KUU68).</p>
15-06-04	<p>Site de l'Auberge des Gouverneurs</p> <p>Notre demande à la Ville que soit respectée la réglementation de remettre en ordre le terrain à la suite de la démolition de l'immeuble et de rétablir l'environnement visuel de ce secteur, a probablement contribué à la restauration du site réalisé à l'été 2015.</p> <p>Une clôture opaque a été installée.</p>
14-08-01	<p>Modifications à apporter au Règlement transitoire 2220</p> <p>Demande à la Ville d'apporter dès maintenant des modifications au règlement 2220 pour corriger les lacunes constatées lors de récentes constructions et soulevées par des citoyens et des conseils de quartier, telles que les marges, la hauteur et l'intégration architecturale des bâtiments.</p> <p>La Ville a adopté le règlement 2220 sans apporter de modifications.</p>

7. ÉTATS FINANCIERS

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	414,51	1371,91
Petite caisse	46,10	46,10
En circulation		(34)
Actif net		
Actif net		
Non affecté	460,61	1 384,01

Au nom du conseil de quartier de Saint-Louis :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	0,00	2 000,00
Autres	0,00	
	<u>0,00</u>	<u>2 000,00</u>
Charges		
Fonctionnement	*923,40	1 021,33
Réunions de travail	0	0,00
Représentation :		
	0	82,13
	0	15,00
	<u>923,40</u>	<u>1 118,46</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	(923,40)	881,54
Actif net non affecté au début de l'exercice	1384,01	502,47
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>460,61</u>	<u>1 384,01</u>

*Dont 34 \$ pour mise à jour 2015 au registre des entreprises